

## Rappel des délais d'INSCRIPTIONS, d'ANNULATIONS et de MODIFICATIONS

ACTIVITÉ ↓	Inscriptions	Modifications et annulations	Je suis HORS DÉLAI	
			Que faire ?	Comment serais-je facturé ?
<b>Périscolaire</b>  lundi, mardi, jeudi, vendredi Les Landes Génusson: 06h45 - 8h45 St Aubin: 06h45 - 8h45 St Martin: 7h - 8h30 Les Landes Génusson: 16h30-19h00 St Aubin : 16h30 - 19h00 St Martin: 16h30 - 19h00	possibles jusqu'à la veille, 14h (hors week-end et jours fériés)	possibles jusqu'à la veille, 14h (hors week end et jours fériés)	après 14h, la veille, (hors week end et jours fériés) <u>contacter la structure</u>	<p><b>SI INSCRIPTION HORS DÉLAI OU SI ENFANT PRÉSENT MAIS NON INSCRIT :</b> pénalité de <b>1€</b> par créneau réservé. Noté "PÉNALITÉ RETARD INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE" sur votre facture.</p> <p><b>SI ANNULATION PRÉVENUE MAIS HORS DÉLAI :</b> facturation 1/2 heure (même si présentation d'un certificat médical).</p> <p><b>SI ANNULATION NON PRÉVENUE :</b> facturation totale du créneau réservé.</p>
<b>Accueil échelonné et journée des mercredis</b>  7h-12h 7h-13h 7h-19h 12h-19h 13h-19h	possibles jusqu'au <b>vendredi précédent, 14h</b> (hors week end et jours fériés)	possibles jusqu'au <b>vendredi précédent, 14h</b> (hors week end et jours fériés), <u>contacter la structure</u>	après le <b>vendredi précédent, 14h</b> , (hors week end et jours fériés), <u>contacter la structure</u>	<p><b>SI INSCRIPTION HORS DÉLAI :</b> pénalité de <b>3€</b> par réservation. Noté "RETARD INSRIPTION MERCREDI VACANCES" sur votre facture.</p> <p><b>SI ANNULATION PRÉVENUE MAIS HORS DÉLAI :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>si la réservation initiale comprenait le repas :</b> (créneaux 7h-13h ou 7h-19h ou 12h-19h) : Facturation 1/2 journée + repas. Noté "ABSENCE MERCREDI 4H" sur votre facture.</li> <li><b>si la réservation initiale ne comprenait pas le repas :</b> (créneaux 7h-12h ou 13h-19h) : Facturation 1/2 journée. Noté "ABSENCE MERCREDI 3H" sur votre facture.</li> </ul> <p><b>SAUF</b> en cas de présentation d'un justificatif médical → facturation du repas seulement, s'il était réservé.</p> <p><b>SI ANNULATION NON PRÉVENUE :</b> facturation totale du créneau réservé. Noté "ABSENCE MERCREDI 8H" sur votre facture.</p>
<b>Petites vacances</b>  7h-12h 7h-13h 7h-19h 12h-19h 13h-19h	possible jusqu'à la date indiquée sur la plaquette des vacances, 23h59	impossibles, <u>inscriptions définitives</u>	<u>contacter la structure</u>	<p><b>SI INSCRIPTION HORS DÉLAI :</b> pénalité de <b>3€</b> par réservation. Noté "RETARD INSRIPTION MERCREDI VACANCES" sur votre facture.</p> <p><b>SI ANNULATION, quelque soit le motif :</b> Facturation totale du créneau réservé</p> <p><b>SAUF</b> en cas de présentation d'un justificatif médical → facturation du repas seulement, s'il était réservé.</p>